Programme de formation
Vérification des EPI – Travail en hauteur

Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances techniques relatives à la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur du type harnais
- Effectuer le contrôle, la vérification périodique annuelle obligatoire en interne
- Identifier toutes les informations à vérifier et consigner dans le cadre de la vérification des EPI contre les chutes

Réglementation

Selon le Code du travail, notamment les articles R4323-99 à R4323-103, il est obligatoire pour l'employeur de s'assurer que les équipements de protection sont en bon état de fonctionnement avant chaque utilisation. Ces EPI doivent également faire l'objet de **contrôles périodiques**.
L'arrêté du 19 mars 1993 précise que **les EPI contre les chutes doivent être vérifiés au moins une fois par an par une personne compétente.**

Personne concernée et Prérequis

Tout personnel devant utiliser un EPI pour le travail en hauteur

Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation

Méthodes pédagogiques

Modalités : en présentiel
Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés théoriques de démonstration et d'explications du formateur, mise en situation
Matériel : EPI de classe 3
Intervenant : Formateur à la sécurité aux travaux en hauteur

Organisation et modalités d'accès

Nombre de participants : 4 à 10 participants
Durée : 7 heures soit 1 journée
Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)
- Par un particulier (fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix
- En inter : consulter le calendrier

Accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement
- Exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction

REDBIRD
PREVENTION ET SECOURISME A LA REUNION
REDBIRD_V3 du 02/10/2025

Programme de formation
Vérification des EPI – Travail en hauteur

Contenu de la formation

THEORIE :

- Appréhender les textes réglementaires européens et nationaux propres à la vérification des équipements de protection
- Définir les objectifs de contrôle d'un EPI
- Retour sur la définition d'un EPI : Présentation d'un EPI contre les chutes de hauteur
- Identifier les normes selon le matériel vérifié
- La caractéristique technique des EPI contre les chutes (harnais)
- Savoir assurer un entretien, stocker et suivre des EPI
- Compléter le registre de sécurité

PRATIQUE :

- Assimiler les différents points et méthodes de contrôle selon les équipements et matériels utilisés
- Atelier pratique de vérification des EPI avec fiches de contrôle et tableau de vérification
- Appréhender les aides techniques au contrôle

Modalités financières

Tarif intra-entreprise : 750€ pour le groupe
Plan de développement des compétences OPCO